

- que, etc., antérieure—Délict, id., s. 113— Donner une hypothèque frauduleuse— Délict, id., s. 114.
- Enseignes— Défigurer, enlever des..... constitue acte de vagabondage—V. Vagabondage.
- de bureau de poste— User sans droit de l'écriveau— V. Poste.
- Enseignement illicite du maniement des armes—S'assembler pour s'exercer, etc., sans autorité légitime—Délict, 31 V., c. 15, s. 1—Trouver portant des armes de telle manière à faire croire que c'est dans le but de troubler la paix, id. s. 5.
- Entraver quelqu'un de sauver sa vie—Félonie, 32-33 V., c. 20, s. 16.
- Entrée fausse, par directeurs, employés, etc.—V. Compagnie—Banque—Asile, etc.
- Entrer avec effraction dans un lieu consacré au culte, y commettre quelque félonie et en sortir avec effraction—Félonie, 32-33 V., c. 21, s. 49.
- dans une maison d'habitation avec l'intention d'y commettre une félonie et en sortir avec effraction—Félonie, 32-33 V., c. 21, s. 50.
- dans une maison, la nuit, avec intention d'y commettre une félonie—Félonie, 32-33 V., c. 21, s. 53.
- dans un bâtiment et y commettre quelque félonie, ce bâtiment étant sur le même emplacement qu'une maison d'habitation et occupé avec cette maison, mais n'en faisant pas partie—Félonie, 32-33 V., c. 21, s. 54.
- dans une maison d'habitation, maison d'école, boutique ou magasin, entrepôt ou comptoir et y commet quelque félonie—Félonie.
- faisant effraction, dans une maison d'habitation ou un lieu consacré au culte, ou dans un bâtiment situé sur le même emplacement, maison d'école, boutique ou magasin, entrepôt ou comptoir, avec intention d'y commettre quelque félonie—Félonie, 32-33 V., c. 21, s. 56.

B. A. T. DEMONTIGNY.

(A continuer.)